

INSTRUCTIONS ET RÈGLES DE VOTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APEEE, 2 DÉCEMBRE 2021

Afin de garantir la confidentialité et la responsabilité du processus de vote, l'APEEE a choisi d'utiliser un système de vote anonyme et vérifiable accessible au public, créé par des chercheurs universitaires en France. Vous trouverez de plus amples informations sur *Belenios*, système de vote en ligne vérifiable, à l'adresse suivante : <https://www.belenios.org/index.html>

Pour pouvoir voter, chaque membre votant a besoin de:

- un code de vote ('credentials') (reçu par courrier électronique)
- un mot de passe (reçu par un courrier électronique séparé)
- un nom d'utilisateur (votre adresse email électronique)

Belenios enverra ces e-mails automatiquement à l'avance.

Une connexion Internet fonctionnelle est essentielle pour participer à l'Assemblée générale et au processus de vote.

La procédure de vote proprement dite sera ouverte une fois que toutes les questions pertinentes soumises au vote auront été présentées lors de la réunion ; les membres votants auront accès à un bulletin de vote unique qui comprendra toutes les mesures à voter. Chaque question contenue dans le vote offrira les réponses possibles suivantes:

- **OUI**
- **NON**

Pour **s'ABSTENIR** de voter, le membre coche la case "vote blanc". Si un membre votant ne peut ou ne veut pas voter, son vote sera également compté comme un vote blanc ou une ABSTENTION.

Le vote sera clôturé avant la fin de l'Assemblée générale afin que les résultats puissent être comptabilisés et annoncés publiquement.

À préciser:

- L'ouverture et la clôture du vote seront communiquées lors de l'AG.
- Aucun vote ne peut être effectué une fois que le vote a été clôturé.
- Les votes sont anonymes et privés, mais tous les membres votants pourront vérifier que leur propre vote a été reçu sur le serveur ainsi que les résultats du vote, une fois le vote clôturé.

Veillez noter que pour pouvoir voter, vous devez avoir accès au compte de courrier électronique actuellement utilisé par l'APEEE pour communiquer avec vous. De plus, bien qu'il soit possible d'effectuer l'opération de vote par courrier électronique sur un smartphone, nous recommandons, pour des raisons pratiques, d'utiliser un PC ou une tablette au lieu ou en parallèle avec votre smartphone.



PROCURATION (instructions aux donneurs et détenteurs de procurations)

Chaque membre votant peut déléguer son droit de vote, ou sa procuration, à un autre membre votant. Chaque membre votant peut recevoir un maximum de trois procurations.

Pour donner une procuration, le membre doit transmettre les deux courriers électroniques contenant son code de vote ('credentials') et son mot de passe au membre votant qui reçoit la procuration. Il est important qu'il fasse parvenir au Secrétariat de l'APEEE (info@uccleparents.org) une copie de l'un des deux courriels (et non des deux). Cela permet de vérifier que les droits de vote sont transférés à un autre membre votant, qui est à son tour autorisé à voter.

Veuillez noter: le membre votant qui reçoit la procuration doit utiliser:

1. le code de vote ('credentials')
2. le mot de passe et
3. l'adresse email du membre qui envoie la procuration (nom d'utilisateur) pour se connecter et voter lors de la réunion.

En conclusion:

Le Conseil d'Administration de l'APEEE EEBI fait tout ce qui est jugé approprié pour garantir une élection sûre, anonyme et vérifiable. Toutefois, il est de la plus haute importance d'être conscient de ce qui suit:

1. Dans le cas où un membre votant n'a pas délégué son droit de vote par procuration à un autre membre votant et décide de ne pas voter, son vote sera considéré comme un vote blanc et équivaldra à une abstention.
2. Si un membre votant n'est pas en mesure de voter avant la clôture du vote pour des raisons techniques, son vote sera considéré comme un vote blanc et équivaldra à une abstention.



Annexe: Questions soumises au vote

1. I give discharge to the APEEE Board 2020-2021 / Je donne quitus (décharge) de sa gestion au Conseil d'Administration de l'APEEE 2020-2021
 - OUI
 - NON
 - VOTE BLANC

1. I approve the adoption of the APEEE Budget for the school year 2021-2022 / J'approuve l'adoption du Budget de l'APEEE pour l'année scolaire 2021-2022
 - OUI
 - NON
 - VOTE BLANC

2. I ratify the election of the 17 administrators elected by the voting members of Berkendael and of the language sections of Uccle / Je ratifie l'élection de 17 administrateurs élus par les membres effectifs de Berkendael et des sections linguistiques de Uccle
 - OUI
 - NON
 - VOTE BLANC

3. I support the election of the following person(s) as APEEE administrators (select 2 people maximum for the two open posts) / Je soutiens l'élection de la/des personne(s) suivante(s) en tant qu'administrateur(s) de l'APEEE (sélectionnez 2 personnes maximum pour les deux postes vacants)
 - MOLES-PALLEJA Pere
 - PLUMANDON Olivier
 - WILSON Alex
 - VOTE BLANC

4. I support that in setting the annual calendar and holiday schedule, the European Schools in Brussels should continue to work within the framework laid out the General Rules of the European Schools , Annex I (2014-03-D-14-en-10) / Je suis favorable à ce que, lors de l'établissement du calendrier annuel et du calendrier des vacances, les Écoles européennes de Bruxelles continuent à travailler dans le cadre défini par le règlement général des Écoles européennes, Annexe I (2014-03-D-14-fr-10)
 - OUI
 - NON
 - VOTE BLANC